

Plan d'accès

encres verte IMPRIM'VERT®



Centre Hospitalier
THUIR

EMPP / PASS

Equipe Mobile Psychiatrie Précarité
Permanence d'accès aux soins de santé psychiatrique
des Pyrénées-Orientales

EMPP / PASS

25 rue Petite la Monnaie • RDC • BP 142 • 66001 Perpignan Cedex

Tel : 04 30 19 25 85 • Fax : 04 30 19 25 98

Mail : empp@ch-thuir.fr

www.ch-thuir.fr



Centre Hospitalier
THUIR



Dispositif mis en collaboration avec le Département des Pyrénées-Orientales



L'équipe mobile psychiatrie précarité du centre hospitalier de Thuir intervient sur le département des Pyrénées-Orientales. Elle est associée à l'équipe de la permanence d'accès aux soins psychiatriques.

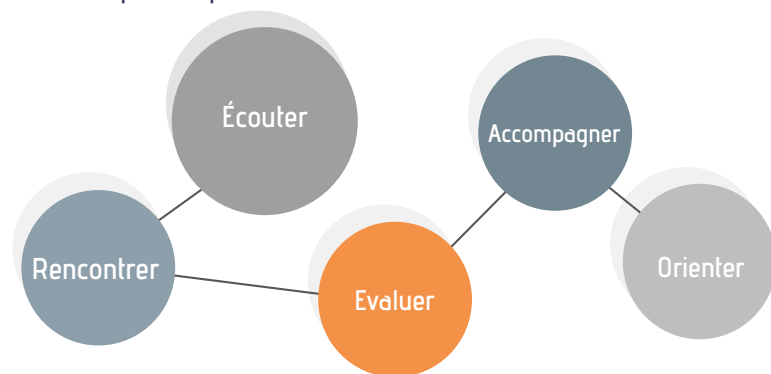
L'EMPP / PASS offre la possibilité d'un repérage et d'un accompagnement vers les soins pour des personnes en situation de précarité et nécessitant une prise en charge psychiatrique et permet un accès aux droits sociaux.

QUELLES SONT NOS MISSIONS ?

L'EMPP rencontre toute personne en situation de précarité et (ou) d'exclusion non domiciliée et confrontée à des problèmes en lien avec une symptomatologie psychiatrique et (ou) nécessitant une réintégration dans le système de droits communs.

QUELS SONT NOS OBJECTIFS ?

- Rencontrer, écouter et évaluer la situation des personnes signalées,
- Accompagner des situations sociales complexes,
- Orienter de façon adaptée en restant dans notre champ d'action spécifique,
- Favoriser l'expression d'une demande de soins, orienter et/ou accompagner vers les réponses les mieux adaptées.
- Permettre aux patients d'identifier les structures de soins psychiatriques aptes à les accompagner dans leur parcours de soins,
- Permettre aux partenaires un meilleur repérage du dispositif de soins psychiatriques.
- Collaborer à la mise en réseau de l'ensemble des acteurs sanitaires et socio-éducatifs dans le champ de la précarité.



QUELLES SONT NOS MODALITÉS D'INTERVENTION ?

L'EMPP intervient dans tous les lieux où nous sont signalés des personnes en difficultés, mais aussi sous forme de permanences au sein de Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale et autres lieux associatifs du département.

En fonction des situations rencontrées, des entretiens infirmiers, psychologiques, des consultations psychiatriques et des accompagnements sociaux, sont organisés tant sur ces structures que sur une permanence d'accueil au sein de nos bureaux.

QUELLES SONT NOS LIMITES D'INTERVENTIONS ?

- Les situations d'urgences nécessitant l'intervention du SAMU ou des pompiers,
- Les personnes domiciliées que nous orientons vers les secteurs de soins implantés sur leur lieu de résidence.

QUELS SONT LES PROFESSIONNELS À VOTRE ÉCOUTE ?

Une équipe pluridisciplinaire vous accueille tous les jours sur rendez-vous, un accueil infirmier sans rendez-vous est ouvert le mercredi de 14h à 16h45.

L'ÉQUIPE EST COMPOSÉE :

- d'un médecin psychiatre,
- d'une équipe de trois d'infirmiers,
- d'une équipe de deux assistantes sociales à mi-temps affectées sur la Permanence d'Accès aux Soins de Santé,
- d'une psychologue, mise à disposition par le Département des Pyrénées-Orientales,
- d'une cadre de santé.

Cette équipe est soutenue par le Département des Pyrénées-Orientales qui met à disposition des personnels et des locaux.